



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE) ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 décembre 2024 proclamant l'élection de Monsieur Maxime CULOT à la direction du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE) ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 24 janvier 2025.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Maxime CULOT, Professeur des Universités à l'UFR des Sciences, est nommé directeur du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE).

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 2025 jusqu'au 15 janvier 2030 inclus.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'Intranet de l'université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 28 janvier 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 28/01/2025

Publication sur l'intranet le : 28/01/2025

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 28/01/2025

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr